COMMISSION DES REGLEMENTS TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2020

Présents: M. BOULORD,

Absents excusés: Mme BLANC MM. ROBIN, REPELLIN, HUGOT, GALLIN, BONO

COURRIERS

BEAUREPAIRE: vous demandez une entente U17. Vous n'avez pas engagé d'équipe. Merci de faire le nécessaire.

Comment désigner un arbitre en l'absence de l'arbitre officiel

Arbitres et arbitres assistants

49-3 des R.G du District Isère Football

Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie en lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est -à- dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District Isère Football.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel. Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraine la perte du match par pénalité.

EDUCATEURS D1 -D2

RAPPELS à tous les clubs

Art. 21-1-b et 21-2-2-b des R.G. du District Isère Football : obligations concernant l'éducateur:

Les clubs de cette division doivent déclarer un éducateur fédéral titulaire au minimum du CFF3 (ou de ses anciennes appellations) comme éducateur principal dans footclubs avant le premier match de championnat.

Celui-ci doit avoir une licence d'éducateur fédéral ou une licence technique.

Cet éducateur fédéral doit être présent physiquement sur le banc de touche, à tous les matchs de championnat, lorsqu'il n'est pas joueur.

Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession, les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de la personne qui a fait monter l'équipe.

Cette dérogation n'est valable qu'une saison. La saison suivante, l'équipe devra obligatoirement disposer d'un éducateur fédéral diplômé au minimum CFF3 dès la première rencontre de championnat.

Le club peut procéder au remplacement de l'éducateur fédéral désigné par un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou de ses anciennes appellations). Il doit préalablement avertir le District. Cet éducateur fédéral doit figurer sur la feuille de match et être présent physiquement sur le banc de touche à chacun de ces matchs, lorsqu'il n'est pas joueur.

Ci-dessous le tableau par catégorie, poule et club des éducateurs déclarés dans footclubs :

D1-A		
CLUBS	NOM-PRENOM DE L'EDUCATEUR	
ASIEG	BRAZANE	Sofiane
BALME NORD ISERE	MAMAN	Bernard
EYBENS 2	BOUNOUARA	Douadi
FC 2A	DJELLAL	Djamal
GIERES 2	MECCA	Gaetan
LA MURETTE	MARTIN	Cyril
LA TOUR-ST CLAIR	BRON	Mickaël
LE VERSOUD	LAJLAR	Jeremy
SASSENAGE	COLOMBANI	Thibault
ST ANDRE LE GAZ	CLEMENT	Jean Baptiste
ST CASSIEN	GALLOIS	Quentin
VALLEE DE LA GRESSE 2	ZAMBITO	Gaetan
VILLENEUVE		

	D1-B	
	D1-B	
CLUBS	NOM-PRENOM DE L'EDUCATEUR	
CHARVIEU- CHAVAGNEUX 2	ALAIMO	Raphaël
CROLLES	AVELINE	Nicolas
ECHIROLLES 3	LAOUAR	Houcine
ESTRABLIN	IFOUZAR	Zakari
FORMAFOOT	BRIET	Loïc
JARRIE- CHAMP	MENDESS	Ahmed
LA COTE ST ANDRE 2	HAYOUNE	Karim
MOS TROIS RIVIERES 2	BELAGRA	Miloud
NIVOLAS		
REVENTIN	LEFEVRE	David
ST MARTIN D'HERES	DJEBBOUR	David
ST MAURICE L'EXIL	VIRIEUX	Rodolphe
VALLEE DU GUIERS 2	HUMBERT	Maxence
VEZERONCE- HUERT	TERRASSON	Ludovic

D2-A			
CLUBS NOM-PRENOM DE L'EDUCATEUR		-	
BILIEU	BLANCHET Sébastien		
ISLE D'ABEAU	BERBER	Ferdi	
LES AVENIERES	PHILIBERT	Benoit	

D2-B				
CLUBS NOM-PRENOM DE L'EDUCATEUR				
C.V.L.38	EHRET Alexandre			
CHABONS	VIAL	Sébastien		
LA SURE	BRAULT	Pierre		

D2-C		
CLUBS	NOM-PRENOM DE L'EDUCATEUR	
ARTAS CH.	GALLIEN	Arnaud
ASIEG 2	MACHEFER T	Denis
COLLINES		

MANIVAL 2	EL HABBAS	Mustapha
NOYAREY	HAIRABEDIAN	Julien
PONTCHAR RA	AHANGA	Tshenge
RIVES	POLICAND	Christophe
ST CASSIEN 2	ORIOL	LUCAS
ST MARTIN D HERES 2	WARRAK	Samir
SUD ISERE	LEGALL	Guillaume
U.O.P.	DJEGHMOUNE	Fayçal
VOREPPE	BENABOURA	Havid

MOS3R 3	FRANCE	Patrick
O.N.D.2	ROUX	Stephane
RACHAIS 2	DI TOMMAS O	Alain
RO-CLAIX		
RUY MONTCEAU	MAREY	Christophe
SASSENAGE 2	LAZZARI	Anthony
SEYSSINS 2	HACHANI	Habib
TULLINS	ТОВВІ	Nabile
UNIFOOT	MOUKNI	Abdallah

CORBELIN	BERTHET	Stéphane
CREYS- MORESTEL	FAVERO	Stéphane
DOLOMIEU	ADAM	Jean Pierre
DOMENE	CUYNAT	Christophe
FARAMANS		
LAUZES	CAMPOS	Joao Pierre
ST MARCELLIN 2		
TUNISIENS SMH	KACI	Hassene
VILLEFONTAINE	LASSOURCE	Karl

ENTENTES

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire	
	U20				
1.20	C.A. GONCELIN	A.S. GRESIVAUDAN		C.A. GONCELIN	
2.20	E.C.B.F.	E. FOOT des ETANGS		E.C.B.F.	
3.20	OL. NORD-DAUPHINE	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS	OL NORD-DAUPHINE	
		U 17			
1.17	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.	
2.17	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.	
3.17	ARTAS-CHARANTONNAY	OL NORD-DAUPHINE	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTONNAY	
4.17	CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD PASSAGEOIS	
5.17	E.S. IZEAUX	F.C. BREZINS	RIVES SPORTS	E.S. IZEAUX	
6.17	O. COMMELLE	F.C LIERS	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE	
7.17	MJC FOOT ST HILAIRE	ST SIMEON		MJC FOOT ST HILAIRE	
8.17	U.S BEAUREPAIRE	FORMAFOOT B.V.	U.S. THODURE	U.S BEAUREPAIRE	
	U15				
1.15	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.		F.C BALMES N.I.	
2.15	E.C.B.F.	E. FOOT ETANGS		E.C.B.F.	
3.15	OL. NORD-DAUPHINE	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS	OL. NORD-DAUPHINE	
4.15	ST CHABONS	A.S OYEU		ST CHABONS	
5.15	CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C VIRIEU-VALONDRAS		CASSOLARD PASSAGEOIS	

6.15	F.C LIERS	O. COMMELLE	F.C LIERS
7.15	U.S BEAUREPAIRE	U.S. THODURE	U.S BEAUREPAIRE
8.15	F.C. BREZINS	E.S. IZEAUX	F.C. BREZINS
9.15	MJC FOOT ST HILAIRE	ST SIMEON	MJC FOOT ST HILAIRE
		U13	
1.13	ST CHABONS	A.S OYEU	ST CHABONS
2.13	BEAUVOIR ROYAS	ARTAS-CHARANTONNAY	BEAUVOIR ROYAS
3.13	C.S. FARAMANS	O. COMMELLE	C.S. FARAMANS
4.13	F.C. MEYRIE	A.S. SEREZIN	F.C. MEYRIE
5.13	F.C VIRIEU-VALONDRAS	CASSOLARD PASSAGEOIS	F.C VIRIEU-VALONDRAS
6.13	E.S. PIERRE CHATEL	U.S. VALMONTOISE	E.S. PIERRE CHATEL
7.13	FORMAFOOT B.V.	U.S. THODURE	FORMAFOOT B.V.
		U11-U10	
1.11	ST CHABONS	A.S OYEU	A.S OYEU
2.11	C.A. GONCELIN	1,2,3 BOUGE	C.A. GONCELIN
3.11	F.C. MEYRIE	A.S. SEREZIN	F.C. MEYRIE
4.11	U.S. CORBELIN	O. LES AVENIERES	U.S. CORBELIN
5.11	E.S. PIERRE CHATEL	U.S. VALMONTOISE	E.S. PIERRE CHATEL
6.11	FORMAFOOT B.V.	U.S. THODURE	FORMAFOOT B.V.
		U15 F	
		U18 F	
U18.1F	VALLEE DU GUIERS F.C.	A.S. VEZERONCE HUERT	VALLEE DU GUIERS F.C.
0 10.11	VALLEE DO GOIERO I .O.	FEMININES à 8 SENIORS	VALLEE DO GOILROT.G.
4.050	A C F DOUDDDE		A C F DOUDDDE
1.SF8	A.S.F. BOURBRE	U.S. PONTOISE	A.S.F. BOURBRE
2.SF8	F.C. LAUZES	F.C BALMES N.I.	F.C. LAUZES
		FEMININES à 11 SENIORS	
1.SF	A.S.F. BOURBRE	U.S. PONTOISE	A.S.F. BOURBRE
2.SF	VOUREY SPORTS	VOUREY FOOT	VOUREY SPORTS
3.SF	FORMAFOOT B.V.	F.C. BREZINS	FORMAFOOT B.V.
		VETERANS	
1.V	E.S. IZEAUX	V.F.C. SILLANS	E.S. IZEAUX

TERRAINS SUSPENDUS

Club: VOREPPE

• Le match U17 – D2 – POULE A contre le RACHAIS du 3/10/20230 se jouera à St Ismier, terrain synthétique à 14 H 00.

PRESIDENT Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77